

DELIBERATION N° 2025/243
 Portant approbation du budget de l'exercice 2026 de la Ville de Dumbéa
 Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 décembre 2025,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2025/216 du 20 novembre 2025, relative au débat d'orientations budgétaires 2026 de la Ville de Dumbéa,
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/113 du 25 novembre 2025,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 9 décembre 2025,
 Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget principal 2026 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de quatre-milliards-sept-cent-quatre-vingt-cinq-millions-huit-cent-soixante-six-mille-neuf-cent-soixante-dix-sept francs (**4.785.866.977 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 400 210 000	3 400 210 000
- SECTION D'INVESTISSEMENT	1 385 656 977	1 385 656 977
TOTAL BUDGET	4 785 866 977	4 785 866 977

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts sont votés par opération en section d'investissement, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 4 /

Sont supprimés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 05 postes suivants :

- 1 poste de technicien informatique – DAF
- 2 postes d'agent d'entretien – DVEA
- 1 poste de chef de cellule – DDDP
- 1 poste d'assistante de direction – SG

Sont créés 4 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) au sein de la direction de la Police Municipale.

ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa pour un montant de cent-dix-huit-millions-cinq-cent-mille francs (118.500.000) F.CFP au titre de l'année 2026.

La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant total de cent-trente-cinq-millions-huit-cent-mille francs (135.800.000) F.CFP, au titre de l'année 2026, répartie comme suit :

- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 125.800.000 F.CFP
- Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 10.000.000 F.CFP

ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement d'une participation dans le cadre de la convention de participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association entre la Ville de Dumbéa, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et la Mission religieuse de l'enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie en date du 06 décembre 2016, d'un montant n'excédant pas douze millions onze mille vingt-et-un francs (12.011.021 F.CFP), répartie comme suit :

- Onze mille vingt et un francs (11.021 F.CFP) au titre de l'année 2025 ;
- Douze millions francs (12.000.000 F.CFP) au titre de l'année 2026.

ARTICLE 8/

Est autorisé le versement maximum des cotisations pour l'année 2026 aux différents organismes suivants :

ORGANISMES	CHAPITRE	MONTANT
Association des Maires de France (AMF)	Chap.011	720 000
Association française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC)	Chap.011	3 400 000
Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie	Chap.011	2 000 000
Agence d'attractivité Sud Tourisme	Chap.011	1 400 000

ARTICLE 9 /

Est autorisé le versement maximum des participations et subventions pour l'année 2026 aux différents organismes suivants :

ORGANISMES	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65	29 000 000
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65	50 000 000
GIE SERAIL	Chap.65	2 000 000
AACAD	Chap.65	1 900 000
SPL CARD	Chap. 67	39 600 000
SAS Garden Golf	Chap.67	14 500 000

ARTICLE 10/

La Ville de Dumbéa constitue une provision pour risques et charges de fonctionnement de 2 millions correspondant à la couverture de contentieux.

ARTICLE 11 /

Le conseil municipal habilite le Maire à souscrire une ouverture de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédits de trésorerie seront d'une durée maximale de 24 mois dans la limite d'un montant de 400 000 000 F.CFP, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe.

ARTICLE 12 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 13 /

Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 DECEMBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 22 DECEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,



Daniël BLAISE

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section du Budget de fonctionnement 2026 est votée par chapitre, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
013	Atténuation de charges	10 000 000	011	Charges à caractère général	582 257 000
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marché	87 940 000	012	Charges de personnel	1 700 000 000
73.	Impôts et taxes	711 650 000	014	Atténuation de produits	7 000 000
74.	Dotations et participations	2 310 950 000	65	Autres charges de gestion courante	422 935 000
75.	Autres produits de gestion courante	174 670 000	66	Charges financières	88 500 000
77.	Produits exceptionnels	85 000 000	67	Charges exceptionnelles	64 600 000
78.	Reprises sur provisions	0	68	Dotations aux provisions	2 000 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	0	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 000 000
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 000	023	Virement à la section d'investissement	377 918 000
Total recettes		3 400 210 000	Total dépenses		3 400 210 000

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du Budget d'investissement 2026 est votée par opération, comme suit :

N° OP.	INTITULE OPERATION	BUDGET DEPENSE
001712	TRANSPORT URBAIN & SURURBAIN	9 500 000
211002.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026	9 471 000
211003.	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	20 800 000
211004.	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	19 750 000
211006.	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME INFORMATION 2021-2026	5 880 000
211007	NOUVEAU CIMETIERE - AMENAGEMENT	6 000 000
211102.	VIDEOPROTECTION 2021-2026	29 500 000
211103.	MATERIELS EQUIP. SECURITE SALUBRITE PUB. 2021-2026	6 690 000
211201.	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - AMENAGEMENTS 2021-2026	43 000 000
211301.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES - AMENAGEMENTS 2021-2026	4 650 000
211302.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS CULTURELLES 2021-2026	1 000 000
211401.	INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET JEUNESSE - AMENAGEMENTS 2021-2026	36 750 000

N° OP.	INTITULE OPERATION (suite)	BUDGET DEPENSE
211802.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	6 400 000
211803.	ACTIONS CITOYENNETE DANS LES QUARTIERS 2021-2026	5 000 000
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	39 000 000
211809.	PARTICIPATION DUMBEA CENTRE SMART CITY	120 000 000
211810.	RENOUVELLEMENT URBAIN	2 500 000
221101.	MATERIELS ROULANTS DE SECURITE 2022-2026	20 000 000
221201	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2022-2026	1 800 000
231801.	PPI ECLAIRAGE PUBLIC	120 000 000
241801.	DEMOLITIONS	665 977
251101.	RECONSTRUCTION VIDEO PROTECTION	31 100 000
251201.	RECONSTRUCTION ECOLE JACARANDAS	40 000 000
251401.	RECONSTRUCTION LOCAUX SPORTIFS PARC DES SPORTS	68 300 000
251402.	RECONSTRUCTION CARD	44 000 000
251801.	REAMENAGEMENT DES ECOLES	200 000 000
251802	RECONSTRUCTIONS VOIRIES COMMUNALES	37 000 000
251803.	REAMENAGEMENT ENTRÉE DE VILLE	9 500 000
261000	OPNI OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES 2026	19 000 000
261401	RENOVATION SO PASSA	19 500 000
261402	AMENAGEMENT PLATEAU SPORTIF ECOLE MDR	11 000 000
OPFI	OPERATION FINANCIERE	377 900 000
OPFI	OPERATION D'ORDRE OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000 000
Total		1 385 656 977

N° OP.	INTITULE OPERATION	BUDGET RECETTE
211004.	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	14 000 000
211101	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT	2 440 650
211102	VIDEOPROTECTION 2021-2026	13 265 305
211103	MATERIELS EQUIPEMENTS SECURITE SALUBRITE PUB 2021-2026	1 550 000
211804	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	23 680 000
211810	RENOUVELLEMENT URBAIN	2 310 000
231801	PPI ECLAIRAGE PUBLIC	123 200 000
251101	RECONSTRUCTION VIDEO PROTECTION	19 600 000
251201	RECONSTRUCTION ECOLE JACARANDAS	28 000 000
251401	RECONSTRUCTION LOCAUX SPORTIFS PARC DES SPORTS	11 520 000
251801	REAMENAGEMENT DES ECOLES	139 300 000
251802	RECONSTRUCTIONS VOIRIES COMMUNALES	164 500 000
261401	RENOVATION SO PASSA	14 639 737
261402	AMENAGEMENT PLATEAU SPORTIF ECOLE MDR	7 159 905
OPFI.	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (CHAP.040)	155 000 000
OPFI.	OPERATION FINANCIERE – VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)	377 918 000
OPFI.	EMPRUNT	287 573 380
Total général		1 385 656 977

Balance générale du budget principal 2026 :

	<i>F.CFP</i>	Budget 2026
- SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 400 210 000
- SECTION D'INVESTISSEMENT		1 385 656 977
	BUDGET 2025	4 785 866 977